

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUIN 1846.

Rapport de la première Commission chargée d'examiner les plans pour la construction d'une Salle pour les Séances du Sénat.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 avril dernier, vous avez chargé les membres du bureau et de la questure de se réunir en commission pour examiner la question relative à la construction d'une nouvelle salle pour la tenue des séances du Sénat, et de vous faire ensuite une proposition à ce sujet. Cette Commission, Messieurs, a examiné le plan proposé par l'architecte Suys ; il nous a paru que son exécution était facile, s'accordant bien avec les constructions existantes et qu'elle remplirait le but qu'on se propose d'atteindre qui est d'avoir une salle convenable et commode pour le Sénat et le public ; sa forme, qui est la même que celle de la Chambre des Représentants, mais dans de plus petites dimensions, nous procurera l'avantage de pouvoir entendre les orateurs de toutes les parties de la salle, et ainsi les sténographes ne seront plus, comme dans celle où nous siégeons en ce moment, souvent dans l'impossibilité de bien recueillir et par conséquent de bien rendre les discours prononcés, grave inconvénient dont chacun de nous se plaint avec raison ; enfin nous obtiendrons encore des locaux bien nécessaires pour la réunion des Commissions et le dépôt des archives. L'architecte qui a été consulté estime qu'une somme de 70,000 francs serait suffisante pour les travaux à faire la première année, le devis total étant de 130,000 francs. Depuis 12 ans, Messieurs, la sévère économie que nous n'avons cessé d'apporter dans les dépenses du Sénat, nous ont procuré chaque année des excédants sur nos modestes Budgets, de 20 à 22,000 francs, mais nous pensons que maintenant il y a des motifs très-puissants et indispensables pour ne pas ajourner plus longtemps la construction d'une nouvelle salle. En conséquence nous avons l'honneur de vous proposer de décider qu'il sera fait une demande au Gouvernement d'un crédit de 70,000 francs sur l'exercice prochain, pour qu'il puisse être procédé à la mise en adjudication des travaux qui devraient commencer au printemps.

Bruxelles, le 21 décembre 1845.

Le Baron L. DE SCHIERVEL, Président.
DUMON DUMORTIER.

Le Marquis DE RODES.

Le Vicomte DE JONGHE D'ARDOIE.

ED. DE ROUILLÉ, Rapporteur.